Bruxelles, le

/ 2 -07- 2009

RECOMMANDE
Région de Bruxelles-Capitale
Nos références : 09.06.30/IBGE/AUT/000340207/JD/ADC/

S.A. LA POSTE
[redacted]
1000 BRUXELLES

Coordonnées à l'IBGE :

Dossier traité par :	le service Autorisation
N° de dossier :	WYZ/2/2009/340207
Reçu par l'IBGE en date du :	12/06/2009
Votre contact :	[redacted]

Coordonnées du demandeur :

Raison sociale ou nom :	Société Anonyme LA POSTE
Siège social ou adresse :	Place de la Monnaie , 1000 BRUXELLES
Lieu d'exploitation :	Chaussée de Boondael 55, 1050 BRUXELLES

434530

Coordonnées du permis de base : **324684 arrivant à échéance le 05/03/2024 et relatif aux installations situées à l'adresse reprise ci-dessus.**

Demande de modification de permis ayant pour objet : Projet de cessation d'activités de lavage des véhicules de service (rubrique 12a) à partir du 1er septembre 2009.

Monsieur,

Après examen de votre demande d'extension et compte tenu de l'impact réduit des transformations projetées, nous estimons que celles-ci ne nécessitent pas l'introduction d'une nouvelle demande de permis d'environnement.

En effet, il s'agit d'une cessation partielle d'activités.

Nous prenons dès lors acte des transformations reprises sous rubrique et de leurs caractéristiques décrites dans votre demande et joignons ces informations à votre dossier.

Voici la liste mise à jour (valable à partir du 01/09/2009) des installations classées présentes sur votre site d'exploitation :

N° de rubrique	Installation	Puissance, capacité, quantité	Classe
40.A	Installations de combustion	**578 kW**	**3**
152.A	Parcs de stationnement à l'air libre pour véhicules à moteurs	**11 places**	**2**

Nous vous rappelons qu'en cas de désaccord avec cette décision, un recours est ouvert à tout intéressé auprès du Collège d'Environnement, C.C.N. - rue du Progrès, 80 à 1030 Bruxelles. Vous disposez d'un délai de trente jours à dater de la présente notification pour l'introduire par lettre recommandée.

Vous devez procéder, dans les quinze jours de la réception de la présente, à l'affichage d'un avis mentionnant l'existence de la décision qui a été rendue suite à votre demande, sur l'immeuble abritant les installations et à proximité, en un endroit visible depuis la voie publique.
A défaut de quoi, vous ne pourrez pas procéder aux transformations envisagées.

L'affichage doit être maintenu en parfait état de visibilité et de lisibilité pendant une durée de quinze jours. Pour vous aider à le réaliser, nous avons annexé à ce courrier un exemplaire de l'affiche composée d'un jeu de 4 feuilles de format A4.

Vous êtes tenu de prendre contact avec l'Administration communale du lieu d'exploitation afin de compléter l'affiche et de convenir de la date d'affichage et des modalités en vigueur.

Restant à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de notre considération.

Fait à Bruxelles, le 30/06/2009

[redacted]

L'ordonnance du 22 décembre 1994, relative à la reprise de la fiscalité provinciale, prévoit en son chapitre 5 une taxe annuelle sur les établissements de classe 1 ou de classe 2. Le montant de la taxe varie de 125 € à 1250 € (hors index) selon le nombre d'installations classées et la surface de l'établissement.
Pour tout renseignement complémentaire, l'administration des Finances du Ministère Régional de Bruxelles-Capitale reste à votre disposition au n° de téléphone : 02/204.14.10 de 14h à 16h ou à leur guichet au CCN, rue du Progrès 80, 1030 Bruxelles de 9h à 11h30. Par fax au 02/204.15.32 ou par e-mail : afb.fisc@mrbc.irisnet.be

AVIS

Application de l'article 87 de l'ordonnance du 05 juin 1997 relative aux permis d'environnement

La modification du permis d'environnement de référence 000324684 octroyé à la S.A. LA POSTE - Place de la Monnaie à 1000 BRUXELLES a été **accordée** par Bruxelles Environnement – IBGE le 30/06/2009 pour des installations situées à :

Chaussée de Boondael 55 à **1050 Bruxelles**

Référence IBGE : 000340207

Nature de l'activité économique : un centre de tri de la poste

La modification vise : projet de cessation d'activités de lavage des véhicules de service à partir du 1er septembre 2009

Le dossier peut être consulté auprès de l'Administration communale le ..... entre ..... et .....

Un recours contre la présente décision est ouvert à toute personne justifiant d'un intérêt auprès du Collège d'environnement, C.C.N. - rue du Progrès, 80 à 1030 Bruxelles. Le recours doit être introduit par lettre recommandée à la poste dans les 30 jours de l'affichage, soit au plus tard le .....
L'introduction du recours donne lieu au payement d'un droit de dossier de 125 Euro. Un récépissé de payement au compte 091-2310961-62 du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale doit être joint à la lettre d'introduction.

Le présent avis est affiché du ..... au .....

par (Nom, prénom) :

Signature :

BERICHT

Toepassing van artikel 87 van de ordonnantie van 05 juni 1997 betreffende de milieuvergunning

De wijziging van de milieuvergunning met referentie 000324684 toegekend aan de N.V. DE POST - Munt te 1000 BRUSSEL werd door Leefmilieu Brussel - BIM **toegekend** op 30/06/2009 voor de uitbating gelegen:

Boondaalse Steenweg 55 te **1050 Brussel**

N° BIM: 000340207

Aard van de economische activiteit : een centrum van sorteren van de post

De wijziging beoogt : project van stopzetting van activiteiten van wassen van de voertuigen vanaf 1 september 2009

Het dossier ligt ter inzage bij het Gemeentebestuur, vanaf .....
tussen ..... en .....

Een beroep tegen onderhavige beslissing kan worden ingediend bij het College voor het Leefmilieu - Communicatiecentrum Noord - Vooruitgangstraat 80 te 1030 Brussel door elke persoon, die het bewijs levert dat hij of zij bij de beslissing een belang heeft. Het beroep dient per aangetekende brief bij de post te worden ingediend in de loop van de dertig dagen, tijdens dewelke onderhavig bericht wordt uitgehangen, hetzij uiterlijk op .....

De indiening van het bezwaar geeft aanleiding tot de betaling van een dossierrecht van 125 Euro. Een bewijs van de betaling op rekeningnummer 091-2310961-62 van het Ministerie van het Brussels Hoofdstedelijke Gewest dient te worden gevoegd bij de brief, waardoor het bezwaar wordt ingediend.

Onderhavig bericht wordt uitgehangen van ..... tot.....
door (naam + voornaam):

Handtekening: